

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/14 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/08	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix février deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RICHESSES D'ARDENNES

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'attribution des subventions;

Vu la proposition remise par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 29/01/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'association RICHESSES D'ARDENNES une subvention d'un montant de 450 euros dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Publicité des marchés campagnards dans le cadre des 4 saisons vouzinoises

Coût du projet : 2 986.85 €

Montant de la subvention forfaitaire : 450 euros

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier et qualitatif, accompagné d'un RIB, avant le 31/10/2020.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

